



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n°20

Réunion du :	Jeudi 05 février 2026
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents :	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 14 et 15 février 2026

RECTIFICATIF

PV n°19 du 29 janvier 2026

Annulation Amende

Week-end du 07 et 08 février 2026

Amende financière de 20 €

- **AS STE MUSSE : CHAMP DPT D4 POULE A (50477.2)**, le club a transmis le 08 octobre 2025 une convocation annuelle (erreur administrative)

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 14 et 15 février 2026

Amende financière de 20 €

- U.S. BANDOLAISE 2 : CHAMP DPT D4 POULE C (50688.2)

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

Amende financière de 8€

Adresser une nouvelle convocation pour le dimanche au club et au District

- NEANT

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI MATIN UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE SAMEDI APRES MIDI

Amende financière de 8€

- NEANT

Prochaine Réunion
Jeudi 12 février 2026

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ

